

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 059-215902768-20260329-D5DU290326-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GUESNAIN**

Séance du 29 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Maryline LUCAS, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 25 mars 2026 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- *en exercice : 27*
- *Présents : 26 et 1 procuration*
- *Votants : 27*

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire sortant

Mesdames et Messieurs PILNIAK Alain - AMADEI Corinne - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - TAIRA Marylène - POLOWCZYK Bernard - FERREN Claudine – CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal – COPIN Michaël – DUEZ Ivoa - LAMBERT Gaston - CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre - WILLERVAL Aurore – FIEVEZ Geoffrey - KHELIFA Armelle - EZAHOUID Mohamed - PLANCKE Dorothée – ANSART Dominique - DEVRED Sylvain – KOWALCZYK Laura – DUCATILLION Béatrice - SAENEN Romuald – BLANCHARD Perrine (qui remplace DELVINCOURT Sandrine, démissionnaire) - DOISY Bernard - Conseillers

Absents avant donné procuration

Monsieur Laurent MORAWIEC à Monsieur Sylvain DEVRED

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame DUEZ Ivoa

ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que l'élection des Adjointes au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité entre les femmes et les hommes.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Il est fait appel à candidatures pour les listes suivantes :

- Liste « A Guesnain, L'essentiel c'est vous »
- Liste « Guesnain, notre Ville votre Avenir »
- Liste « Fidèles à Guesnain tournés vers demain ».

Seule la liste « Fidèles à Guesnain tournés vers demain ». propose sa liste d'Adjoints composée de 8 élus composée de Madame Corinne AMADEI, Monsieur Alain PILNIAK, Madame Marylène TAIRA, Monsieur Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM, Madame Claudine FERMEIN, Monsieur POLOWCZYK Bernard, Madame DELCAMBRE Chantal, Monsieur Bertrand CANIVET.

L'assemblée délibérante est invitée à procéder à l'élection des Adjoints au Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote et fait constater à la Présidente de séance, doyenne de l'Assemblée qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe, du modèle uniforme mis à disposition par la mairie.

Chaque conseiller municipal dépose ensuite son bulletin dans l'urne et signe la liste d'émargement établie à cet effet.

Les assesseurs désignés lors de l'élection du Maire, à savoir Madame Laura KOWALCZYK et Madame Perrine BLANCHARD procèdent au dépouillement en présence de la secrétaire et de la Présidente de séance, doyenne de l'Assemblée.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité requise avec 20 voix pour la liste portée par Madame Maryline LUCAS composant les 8 membres proposés.

Après la proclamation des résultats, Madame le Maire appelle chaque Adjoint dans l'ordre du tableau du Conseil municipal et remet l'écharpe à chacun d'entre eux en annonçant la délégation de chacun ; à savoir :

Madame Corinne AMADEI, **1^{ère} Adjointe**, chargée des affaires sociales et à la solidarité,

Monsieur Alain PILNIAK, **2^{ème} Adjoint**, chargé des Finances et à la communication,

Madame Marylène TAIRA, **3^{ème} Adjointe**, chargée des affaires scolaires,

Monsieur Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM, **4^{ème} Adjoint**, chargé des travaux et de la sécurité,

Madame Claudine FERMEIN, **5^{ème} Adjointe**, chargée de l'Emploi, de l'insertion, de la Formation et de l'environnement,

Monsieur Bernard POLOWCZYK, **6^{ème} Adjoint**, chargé de la culture, des fêtes et de la vie associative,

Madame Chantal DELCAMBRE, **7^{ème} Adjointe**, chargée de la petite enfance, du handicap et des relations familles,

Monsieur Bertrand CANIVET, **8^{ème} Adjoint**, chargé de l'Enfance, du sport et de la citoyenneté.

La feuille de proclamation des résultats et le procès-verbal sont transmis à la présente délibération.

Fait en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS

La Présidente de séance,
Doyenne du Conseil Municipal,

Mauricette CASPERS

Le secrétaire,

Ivoa DUEZ.



Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que le présent acte est conforme
au Sous-Procès-Verbal de l'Assemblée
du 30/03/2026.
Le Maire,
est exécutoire